

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260408-VI-DEL-2026-024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Classe de répartition : 2026-04-02-000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la commune auprès du Conseil d'Administration Association AAPISE,

Après en avoir délibéré,

- Procède à l'élection d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la commune auprès du Conseil d'Administration Association AAPISE, à bulletins secrets.

Est candidat titulaire :

- M. Bésart BLAKAJ

A obtenu :

- 27 voix
- 7 abstentions

Est proclamé élu titulaire :

- M. Bésart BLAKAJ

Est candidate suppléante :

- Mme Géraldine PATARD

A obtenu :

- 27 voix
- 7 abstentions

Est proclamée élue suppléante :

- Mme Géraldine PATARD



Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.